

2020, UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR SAUVER LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE ET DANS LE MONDE

#SuperYear2020



POUR ET AVEC LA NATURE



UICN
CONGRÈS
MONDIAL DE LA
NATURE
Marseille
2020

SOMMAIRE



Edito	p.3
8 enjeux clés pour 2020	p.4
Les espèces menacées	p.5
Les écosystèmes	p.6
Les aires protégées	p.7
Les Solutions fondées sur la Nature pour lutter contre le changement climatique	p.8
La biodiversité en outre-mer	p.9
La déforestation importée	p.10
L'artificialisation des sols	p.11
Les alternatives aux pesticides	p.12
Nos membres	p.13
Contacts	p.14

"Alors que l'urgence d'agir pour la planète n'a jamais été aussi forte, l'année 2020 promet d'être décisive et historique pour la préservation de la biodiversité grâce à l'organisation consécutive de deux événements internationaux majeurs : le **Congrès mondial de la nature de l'UICN**, du 11 au 19 juin à Marseille, puis la **COP15 Biodiversité de l'ONU**, en octobre à Kunming en Chine.

Le Congrès mondial de l'UICN 2020 sera le plus grand événement organisé sur la biodiversité. Il rassemblera toute la communauté internationale de la conservation de la nature (Etats, ONG, organismes scientifiques, collectivités locales, entreprises, peuples autochtones...) pour débattre et présenter les solutions pour agir. Il sera suivi de la COP15 Biodiversité où 196 Etats vont adopter le nouveau plan d'action mondial pour la biodiversité de la prochaine décennie. Cette dynamique nourrira aussi la **COP26 sur le climat** à Glasgow où les Etats devront revoir à la hausse leurs engagements pour respecter l'Accord de Paris sur le Climat et où les Solutions fondées sur la Nature devront trouver toute leur place. Ce contexte international constitue une opportunité unique de promouvoir des objectifs ambitieux et d'impulser de nouvelles avancées concrètes et opérationnelles.

Le Comité français de l'UICN est fortement impliqué dans cette mobilisation d'autant plus que le Congrès mondial de l'UICN revient pour la 1ère fois en France depuis 1948, année de la création de l'UICN à Fontainebleau. Grâce à son réseau d'organisations membres et d'experts, le 2^{ème} dans le monde, une intense préparation a été mise en place pour être au rendez-vous et être force de propositions : plus de 100 événements préparés, 18 recommandations politiques rédigées, un pavillon organisé avec toute une programmation, une mobilisation des différents acteurs engagée, des actions de sensibilisation lancées sur les enjeux de la biodiversité (rencontres régulières avec les parlementaires et les journalistes de l'environnement, projets pédagogiques pour la jeunesse, actions de de communication)."



Sébastien Moncorps
Directeur du Comité français de l'UICN
Union Internationale pour la Conservation de la Nature

La mobilisation est déjà en cours pour que cette année 2020 soit exceptionnelle !

8 ENJEUX CLÉS POUR 2020

LES ESPÈCES MENACÉES

LA LISTE DE RÉFÉRENCE

Pour préserver la diversité de la faune et de la flore, il est important de connaître la situation précise de chaque espèce, de surveiller l'évolution des menaces et d'identifier les priorités d'actions : c'est l'objectif de la Liste rouge nationale des espèces menacées. Elle est réalisée par le Comité français de l'UICN et l'UMS PatriNat (Muséum national d'Histoire naturelle, Office Français de la Biodiversité, CNRS) avec de nombreuses organisations et des experts. Au total, plus de 2300 espèces ont été évaluées comme menacées en France.

CINQ CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le classement de chaque espèce s'appuie sur cinq critères d'évaluation qui reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, tels que la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, la superficie de sa répartition géographique ou son degré de fragmentation.

CHIFFRES ALARMANTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire. Tout comme 19% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, 15% des espèces sont menacées ou quasi-menacées.



La France dispose d'une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité car elle se place parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées.

Martin pêcheur d'Europe - Catégorie vulnérable
© Aurélien Audevard

CHIFFRES ALARMANTS EN OUTRE-MER

Un tiers des espèces d'oiseaux de Guadeloupe et de Polynésie française sont menacées d'extinction. Concernant la flore, 30% des plantes vasculaires indigènes sont menacées à La Réunion et 43% à Mayotte.

PRIORITÉS FRANÇAISES

« Les priorités françaises peuvent être différentes des priorités mondiales », souligne Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN. « Si un oiseau sur huit est menacé au niveau mondial, en France, c'est un oiseau sur trois. De même, si l'ours brun n'est pas menacé au niveau mondial, en France, il est en danger critique d'extinction avec 40 individus dans les Pyrénées. »

6^{ème} GRANDE CRISE MASSIVE DE LA BIODIVERSITÉ

La Terre a connu cinq grandes crises où la biodiversité a disparu massivement. La dernière grande crise, 65 millions d'années, voici celle qui a vu disparaître les dinosaures. Aujourd'hui, la sixième est en cours et, contrairement aux crises précédentes, elle est due aux activités humaines.

LES ÉCOSYSTÈMES



La protection des écosystèmes (forêts, océan et littoraux, montagnes, zones humides...) est une des missions clé du Comité français de l'UICN. Il dresse notamment la liste rouge des écosystèmes en France dont l'objectif est d'identifier des priorités d'actions toujours plus efficaces.



Odonate
©Thierry Rigaux

UNE DIVERSITÉ D'ÉCOSYSTÈMES REMARQUABLE

En métropole, la France constitue un véritable carrefour écologique, abritant 4 des 5 principales zones biogéographiques européennes : Atlantique, Continentale, Alpine et Méditerranéenne. Cette diversité de milieux naturels est encore plus vaste grâce à ses collectivités d'outre-mer réparties sur l'ensemble de la planète. La France porte ainsi une grande responsabilité compte tenu de la richesse des milieux naturels qu'elle abrite, d'autant que ces écosystèmes subissent de sérieuses menaces.



Marais Camon
© R. François

CHIFFRES ALARMANTS DANS LE MONDE

L'état et l'étendue des milieux naturels ont régressé au niveau mondial selon l'IPBES* :

- 75 % des milieux terrestres et 66% des milieux marins ont été significativement modifiés par les activités humaines
- 23 % des surfaces terrestres ont montré un déclin de leur productivité en raison de la dégradation des sols
- Il existe aujourd'hui plus de 400 « zones mortes » océaniques causées par le déversement d'engrais, dont la superficie totale dépasse celle du Royaume-Uni.

* la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

CHIFFRES ALARMANTS EN FRANCE

La France n'est pas épargnée par la disparition des écosystèmes. Le pays a perdu 50 % de ses zones humides depuis 1960. Plus de 36 000 hectares de zones de nature remarquable ont disparu entre 1990 et 2012. Et seuls 20% des habitats naturels d'importance européenne, présents en France, sont en bon état de conservation.

ÉVALUER ET GUIDER LA PROTECTION

Le Comité français de l'UICN réalise la liste rouge des écosystèmes en France, élaborée en collaboration avec le Muséum et de nombreuses organisations scientifiques et techniques. Cet outil évalue la vulnérabilité des écosystèmes et permet d'éclairer les décisions à prendre en matière d'aménagement du territoire, de gestion des milieux naturels et d'élaboration de stratégies de conservation de la nature. La liste montre que 20 % des forêts méditerranéennes sont menacées en France et que les mangroves de Mayotte sont en déclin.

ASSURANCE VIE

Des écosystèmes préservés nous fournissent de nombreux services : fourniture d'oxygène pour respirer, pollinisation des cultures, régulation du climat, activités de loisirs et de tourisme. Le Comité français de l'UICN a dressé un panorama des services rendus par les écosystèmes en France : il montre que le bien-être humain est étroitement lié au bon état écologique de la nature.

LES AIRES PROTÉGÉES



Les aires protégées sont un outil majeur pour la conservation de la biodiversité. Le Comité français de l'UICN soutient le développement et le renforcement du réseau des aires protégées en France. Grâce à son action, notre pays est devenu le champion de la Liste verte des aires protégées de l'UICN, une labellisation internationale qui valorise les espaces bien gérés.

Île Bassas da India - TAAF
© Thomas P. Peschak



PLUS DE 20 % DU TERRITOIRE

L'aire protégée est le moyen le plus efficace de protéger la nature en créant des parcs nationaux ou régionaux, des réserves naturelles, des sites du Conservatoire du littoral ou des conservatoires d'espaces naturels. L'ensemble des aires protégées en

France couvre actuellement 29,5 % du territoire terrestre et 23,5 % du domaine maritime.

DE LA PROTECTION FORTE À LA GESTION DURABLE

L'UICN a conçu un système de six catégories d'aires protégées, de la réserve naturelle intégrale - à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages - aux aires protégées de ressources naturelles gérées - à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels. Ce système a permis d'accompagner les Etats pour structurer leur réseau d'aires protégées et sert à connaître et évaluer son évolution au niveau mondial.

LA LISTE VERTE DES AIRES PROTÉGÉES DE L'UICN

Approche positive de la conservation, la liste verte vise à reconnaître, encourager et valoriser les succès obtenus par les gestionnaires d'aires protégées. Lancée officiellement en 2014 à l'occasion du Congrès mondial des parcs de l'UICN, elle est devenue une référence mondiale pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées.



LA FRANCE CHAMPIONNE DE LA LISTE VERTE

C'est la France qui a le plus grand nombre d'espaces protégés dans la Liste verte. « *Le Comité français de l'UICN s'est fortement investi dès que la liste verte a été créée, et nous avons accompagné des espaces protégés français à candidater, depuis des petits sites comme l'espace naturel sensible du Marais d'Episy (Seine-et-Marne) jusqu'à la très grande Réserve naturelle des Terres Australes et Antarctiques Françaises* » souligne Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN. « *Aujourd'hui, la France a 14 espaces protégés qui sont dans la liste verte, donc reconnus à l'international comme étant des espaces bien gérés.* »



PROTÉGER LA TERRE MAIS AUSSI LA MER

Le Comité français de l'UICN aide le réseau des espaces protégés en France à se développer, à se structurer. Il a fortement appuyé la création des aires marines protégées, indispensables pour la protection des océans, surtout que la France a le 2^{ème} domaine maritime mondial. « *En 2006, la France avait moins de 0,1 % de son domaine maritime protégé. Aujourd'hui, on est à 23,5 %* », précise encore Sébastien Moncorps.

UN ÉTAT DES LIEUX MONDIAL ET NATIONAL

Au Congrès mondial de l'UICN 2020, l'UICN publiera son rapport « *Protected Planet* », l'état des lieux de référence sur les aires protégées dans le monde. Le Comité français de l'UICN publiera, dans le même temps et sous le même modèle, le rapport pour la France.

**En langage UICN, connaissez-vous les SfN - les Solutions fondées sur la Nature ?
En protégeant et en restaurant des milieux naturels, il s'agit d'unir la sauvegarde de la biodiversité à celle du climat.**

LA NATURE AU SECOURS DU CLIMAT

Le Comité français de UICN présente les solutions fondées sur la nature, dites SfN, comme des actions indispensables à mettre en oeuvre pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité. Le lien climat/biodiversité n'a jamais été aussi fort.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

« Nous considérons que nous ne pourrions pas remporter la lutte contre le changement climatique sans protéger et restaurer les milieux naturels, terrestres et marins », assène Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN. « Ce sont les principaux réservoirs naturels de carbone de la planète. Si nous les protégeons, nous éviterons que ce carbone stocké soit rejeté dans l'atmosphère. Et en restaurant les milieux naturels dégradés, nous augmentons cette capacité gratuite de stockage. »

LES CHIFFRES DE LA CATASTROPHE

Des études scientifiques ont estimé que 25 % de espèces pourraient disparaître à cause des changements climatiques d'ici 2050. La déforestation et l'artificialisation des sols sont à l'origine d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre

LES CHIFFRES DE L'ESPOIR

Dans le monde, les écosystèmes naturels absorbent environ la moitié des émissions de CO₂ générées par les activités humaines, chaque année. Les aires protégées renferment au moins 15 % des réserves de carbone terrestre de la planète et les océans en constituent les plus grands réservoirs. En captant et stockant le carbone, ils contribuent ainsi à l'atténuation des changements climatiques.

DU RÔLE CRUCIAL DES OCÉANS...

L'océan, qui couvre 70 % de la surface du globe, est le principal régulateur du climat : il absorbe 93 % de la chaleur additionnelle générée par les activités humaines et plus du quart des émissions de CO₂, tout en générant plus de la moitié de l'oxygène que nous respirons.

... ET DE L'OUTRE-MER

Parce qu'elle possède le second domaine maritime mondial avec 11 millions de km² sur trois océans, la France est directement concernée par ces enjeux. Pour garantir la résilience de l'océan face aux changements climatiques et lui permettre de jouer son rôle d'amortisseur climatique, il faut poursuivre le développement de grandes aires marines protégées comme celle du parc naturel de la mer de corail en Nouvelle-Calédonie (1,3 millions de km²).

DU RÔLE FONDAMENTAL DES FORÊTS EN MÉTROPOLE

En France, les forêts jouent un rôle fondamental pour la préservation de la biodiversité et la régulation du climat car elles couvrent environ un tiers du territoire national. En métropole, environ 1 147 MtC (millions de tonnes de carbone) sont stockées dans les parties aériennes et souterraines des arbres et environ 1 074 MtC sont stockées dans le sol. Elles captent aussi annuellement, par la photosynthèse, l'équivalent d'un tiers des émissions de CO₂ de notre pays, soit 32 MtC par an.

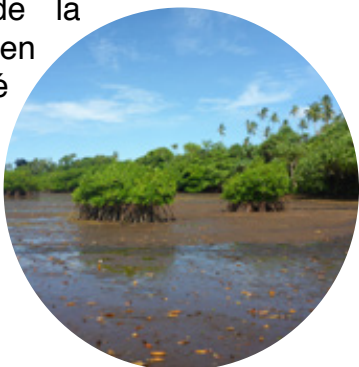
CONTRE LES RISQUES NATURELS

Erosion côtière, inondations, glissements de terrain, canicules en ville... toutes ces catastrophes naturelles amplifiées par le changement climatique peuvent être, aujourd'hui, atténuées par des Solutions fondées sur la Nature : restauration des zones humides pour lutter contre les inondations, espaces verts en ville pour constituer des îlots de fraîcheur, reconstitution des dunes pour maintenir la côte sableuse... Avec des coûts très bas !

La France fait partie des 15 pays « méga-divers » de la planète, ceux qui abritent la plus grande biodiversité. C'est largement dû à nos territoires en outre-mer, situés dans les trois grands océans de la planète. Une grande richesse mais aussi de grandes responsabilités face à l'érosion mondiale de la biodiversité.

LA BIODIVERSITÉ OUTRE-MER SOUVENT MÉCONNUE

Grâce aux territoires d'outre-mer, la France a le deuxième domaine maritime mondial (11 millions de km²) après les Etats-Unis, dans les trois grands océans de la planète : Atlantique, Indien et Pacifique. En majorité des îles tropicales, ces territoires ont une biodiversité unique et foisonnante mais aussi très menacée.



LES RÉCIFS CORALLIENS, EMBLÈMES DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

Dans ses espaces marins, la France héberge 10% des récifs coralliens de la planète. La Nouvelle Calédonie est la seconde plus grande barrière de corail derrière l'Australie ! Une partie importante est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Le Comité français de l'UICN intervient au sein de l'Initiative française pour les récifs coralliens pour les protéger avec leurs écosystèmes associés : les mangroves et les herbiers marins.

SOS RÉCIFS CORALLIENS

Les spécialistes estiment aujourd'hui que la moitié des récifs coralliens ont disparu et que 33% sont menacés. Pourtant, ils abritent 25% de la biodiversité marine dans le monde. La vie d'un demi-milliard de personnes dépend de leur bonne santé. Nurseries géantes, les récifs coralliens sont essentiels aux poissons, et donc aux hommes qui s'en nourrissent. Plus largement, l'économie littorale des zones tropicales est directement tributaire de la protection des barrières de corail (tourisme, protection des côtes contre les cyclones...).

91 000 HECTARES DE MANGROVES EN OUTRE-MER, ... Présente en Guyane, à Mayotte, en Guadeloupe, à Saint Martin, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, la mangrove est un écosystème remarquable présent dans tous les territoires tropicaux d'outre-mer à l'exception de La Réunion. On dénombre entre 40 et 50 espèces de palétuviers à l'échelle mondiale, dont une trentaine en Outre-mer qui comptabilise 91 000 hectares de mangroves.



... AUX SERVICES REMARQUABLES

Longtemps déconsidérées, les mangroves ont fait l'objet d'une attention croissante à partir des années 2000 du fait de nombreux services qu'elles fournissent : protection des côtes contre la houle et l'érosion, purification de l'eau, nurserie pour les poissons, habitat essentiel pour l'avifaune et les crustacés ou encore stockage de carbone. Le Comité français de l'UICN anime le Pôle Relais sur les Zones Humides Tropicales, avec le Conservatoire du Littoral, pour mieux protéger les mangroves dans les outre-mer.

AVRIL, MAI, JUIN, MOIS DE LA BIODIVERSITÉ EN OUTRE-MER

Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature à Nouméa, publications de la Liste rouge sur la faune en Martinique et de la Liste rouge sur les coraux sont au programme du mois d'avril.

Mai sera léché par les océans (pollution plastique, désoxygénation, milieux marins...). Et juin, bien-sûr avec le Congrès mondial de l'UICN, à Marseille. Et nombre de motions déposées par le Comité français de l'UICN concernent les outre-mer et seront présentées : de la protection des mangroves ou des poissons des récifs coralliens à la réduction des impacts des mines, des pêcheries ou des prélèvements de sable.

LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

La France porte une responsabilité directe pour la protection des forêts de son territoire. Mais elle est aussi concernée hors de ses frontières, car ses modes de consommation contribuent à la déforestation dans les pays tropicaux.

HEXAGONE, TU DÉFORESTES HORS FRONTIÈRES

Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN présente la situation : « *En métropole, la France a principalement des enjeux pour la protection de la qualité écologique de ses forêts. Nous ne faisons pas face à une déforestation comme d'autres pays. Nous pourrions ainsi ne pas nous sentir concernés par ce phénomène. Sauf, corrige-t-il, que notre mode de consommation fait peser des menaces sur des forêts à l'autre bout de la planète. C'est ce qu'on appelle la déforestation importée.* »



DE LA RESPONSABILITÉ DE LA CONSOMMATION FRANÇAISE

Sébastien Moncorps précise : « *Nous importons des produits de l'étranger comme le soja, l'huile de palme, le cacao, le bœuf, l'hévéa et le bois qui ont provoqué de la déforestation. Notamment en Afrique ou en Asie du Sud-Est.* ». Une étude réalisée pour le WWF France a évalué en 2018 que les risques de déforestation liés aux importations françaises représenteraient un total de 5,1 millions d'hectares.

DÉFORESTATION IMPORTÉE

Importation de biens dont la production a contribué, directement ou indirectement, à la déforestation ou à la conversion d'écosystèmes forestiers naturels.

LES CHIFFRES DE LA DÉFORESTATION MONDIALE

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la superficie forestière mondiale a été réduite de 129 millions d'hectares sur la période 1990-2015, soit une superficie totale à peu près égale à celle de l'Afrique du Sud.

DOMMAGES COLLATÉRAUX

Les espèces de grands singes (gorilles, chimpanzés, bonobos, orangs-outans) sont directement menacés par la déforestation qui détruit leur habitat. Leurs populations ont décliné de 70% depuis 1980.



RECOMMANDATIONS

Les Etats, les entreprises et les consommateurs peuvent agir pour lutter contre la déforestation importée : mise en place de stratégies nationales de lutte contre la déforestation importée comme l'ont fait la France et la Norvège, taxation des produits contribuant à la déforestation, soutien à des certifications « zéro déforestation » et des projets d'agroécologie, information des consommateurs.... Le Comité français de l'UICN portera des recommandations au prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN en juin 2020 sur cet enjeu et sur la protection des grands singes.

L'artificialisation des sols est une cause majeure avec l'intensification des pratiques agricoles, de la disparition de la biodiversité.



L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, C'EST QUOI ?

Ce sont les surfaces retirées de leur état naturel ou de leurs usages forestiers ou agricoles. L'artificialisation des sols prend en considération les tissus urbains, les zones industrielles et commerciales, les infrastructures de transport et leurs dépendances, les mines et carrières à ciel ouvert, les décharges et chantiers, les espaces verts urbains et les équipements sportifs et de loisirs.

L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN CHIFFRES

L'artificialisation des sols en France métropolitaine représente environ 66 000 hectares par an. Cela représente la taille du département de la Seine et Marne. Aujourd'hui, 9,4% du territoire métropolitain est artificialisé et le chiffre progresse chaque année.

L'ÉTALEMENT URBAIN EN CAUSE

« *L'artificialisation supprime des milieux naturels et engendre aussi leur fragmentation ce qui isole les populations d'espèces vivant dans ces milieux et perturbe leurs déplacements* », souligne Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN. Ceci concerne l'étalement urbain et l'aménagement du territoire. « *La recommandation que nous portons au Congrès mondial de l'UICN s'adresse aux Etats mais aussi aux collectivités locales qui ont des responsabilités directes dans ce domaine et peuvent agir pour freiner voire stopper l'artificialisation* », rappelle Sébastien Moncorps. Dans le monde, la croissance des zones urbaines a doublé depuis 1992.

LE CITOYEN URBAIN CONCERNÉ

Entre étalement urbain et retour de la nature dans la ville, le citoyen urbain est concerné. La rénovation du bâti, notamment en centre-ville, est devenu un enjeu. Tout comme la désimperméabilisation des sols qui permet de lutter contre les inondations (le goudron imperméabilise les sols empêchant l'infiltration de l'eau et augmente le ruissellement) et la création d'espaces verts, ilots de fraîcheur indispensables lors des canicules, qui peuvent en étant écologiquement gérés, accueillir de la biodiversité. Le citoyen demande du vert dans le gris.

LES LIENS AVEC LE BIEN-ÊTRE EN VILLE

Les preuves scientifiques s'accumulent sur la relation positive entre bien-être, santé et espaces verts. Le retour de la nature en ville permet de mieux comprendre et valoriser les multiples bénéfices fournis par les écosystèmes urbains : régulation du climat, régulation de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, pollinisation, espaces de détente et de loisirs... La nature contribue au bien-être des citadins et participe à l'amélioration de leur qualité de vie.

LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Dès 1954, l'UICN adopte une recommandation demandant de lutter contre les effets nocifs des pesticides sur la biodiversité. Un combat plus que jamais d'actualité.

GÉNÉRALISER LES ALTERNATIVES

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN demandera en juin à Marseille, sous l'impulsion du Comité français de l'UICN, de généraliser les alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse, telles que l'agroécologie et l'agriculture biologique, dans les espaces agricoles et non agricoles.

IMPACTS AVÉRÉS

L'utilisation abusive des pesticides a un impact désastreux sur la biodiversité, mais aussi sur la qualité de l'eau, celle des sols et la santé. Cela touche particulièrement les insectes et aussi les oiseaux des milieux agricoles. En Allemagne, les populations d'insectes volants ont diminué de plus de 75% en 30 ans. Dans la même période en France, les oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont diminué de 30%.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« *Se passer de pesticides, c'est possible ! En France, depuis la Loi Labbé, les espaces verts publics sont gérés sans pesticides de synthèse et les particuliers n'en utilisent plus dans leurs jardins. Nous accompagnons aussi nos partenaires entreprises pour ne pas utiliser de pesticides de synthèse sur leurs sites et leur foncier* » indique, Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN. « *Pour l'agriculture, nous soutenons le développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique. Des expérimentations menées par le CNRS montrent qu'il est possible de réduire les utilisations d'herbicides et d'engrais d'un tiers sans affecter les rendements agricoles* », précise-t-il.

DÉCLIN DES POLLINISATEURS

L'évaluation mondiale de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité et les écosystèmes, réalisée par les experts de l'UICN en synthétisant 1 121 études, montre qu'une cause importante du déclin des pollinisateurs est l'utilisation de pesticides. Pourtant, plus de 75% des cultures vivrières mondiales dépendent de la pollinisation par les animaux.

HAUSSE ET BAISSÉ DES UTILISATIONS

En France, l'utilisation de produits phytosanitaires a augmenté de 25% pour les usages agricoles entre les périodes 2009-2011 et 2016-2018, mais elle a diminué de 54% dans le même temps pour des usages non agricoles.

L'AGROÉCOLOGIE, C'EST QUOI ?

L'agroécologie est une agriculture qui s'appuie sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes tout en diminuant les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. L'agroécologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation de haies...) et le rôle de la biodiversité comme facteur de production est renforcé, voire restauré.

LA DERNIÈRE BONNE NOUVELLE

L'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) vient de rejoindre les membres de l'UICN, avec dans ses missions la transition des agricultures (agroécologie, réduction de la chimie), la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes (eau, sol, forêt) et la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Nos membres



A PROPOS DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères (Transition Ecologique et Solidaire et Affaires étrangères), 13 organismes publics, 41 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts.

L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet aux experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances scientifiques et économiques sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1 300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature.

POUR S'INSCRIRE AU CONGRÈS DE L'UICN 2020

11 AU 19 JUIN - MARSEILLE

<https://www.iucncongress2020.org/fr>

POUR L'ACCRÉDITATION DES MÉDIAS

<https://www.iucncongress2020.org/fr/actualites/presse-medias>

CONTACT PRESSE COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

Agathe Descamps
06 23 80 08 13
agathe@letoilebleue.fr

CONTACT COMMUNICATION

Emilie Dupouy
Chargée de communication
Comité français de l'UICN
01 43 37 31 80 - 06 37 78 90 14
emilie.dupouy@iucn.fr

www.iucn.fr



POUR ET AVEC LA NATURE



UICN
CONGRÈS
MONDIAL DE LA
NATURE
Marseille
2020